

Évaluation périodique des programmes de baccalauréat, maîtrise et doctorat en chimie

Faculté des sciences et de génie

Conseil universitaire du 2 décembre 2025

SOMMAIRE DU RAPPORT SYNTHÈSE D'ÉVALUATION

Les programmes de baccalauréat (B. Sc.), de maîtrise (M. Sc.) et de doctorat en chimie (Ph. D.) sont rattachés à la Faculté des sciences et de génie. L'enseignement de cette discipline est sous la responsabilité du Département de chimie.

Le baccalauréat compte 90 crédits, la maîtrise en compte 45 et le doctorat en compte 90. À la session d'automne 2023, 120 personnes étaient inscrites au baccalauréat en chimie, 38 à la maîtrise recherche en chimie et 67 au doctorat en chimie. Le programme de baccalauréat en chimie fait ici l'objet d'une troisième évaluation périodique, la dernière remontant à 2010 (CU-2010-50), après une première évaluation en 1995 (CU-95-52). Il s'agit également de la troisième évaluation périodique de la maîtrise et du doctorat en chimie, la dernière remontant à 2016 (CU-2016-75), après une première évaluation en 2005 (CU-2005-132).

Pour les besoins de l'évaluation institutionnelle, le Bureau de la qualité des programmes (BQP) a réalisé, durant l'hiver 2023, neuf consultations auprès des personnes concernées par les programmes. La direction des programmes a déposé un dossier d'autoévaluation, incluant les résultats des consultations, en octobre 2023. Ce dossier a été transmis à deux spécialistes provenant de Queen's University et de l'Université de Montréal. Les spécialistes ont effectué une visite à l'Université Laval en novembre 2023 afin de rencontrer diverses personnes intervenant dans les programmes et de rédiger leur rapport d'autoévaluation. Par la suite, le Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) s'est réuni pour analyser l'ensemble de la documentation disponible et pour produire le présent rapport synthèse d'évaluation. Afin de porter un jugement sur les programmes, le CIEP s'est référé à la Politique d'évaluation périodique des programmes de formation de l'Université Laval¹.

Selon les normes d'évaluation établies à partir de la Politique, le CIEP juge que les programmes de baccalauréat, de maîtrise et de doctorat en chimie sont pertinents et de qualité. Parmi les principales forces des programmes, le CIEP note la compétence et la disponibilité des membres du corps professoral ainsi que leur engagement dans l'enseignement des cours du baccalauréat et l'encadrement offert aux cycles supérieurs. Le baccalauréat se distingue par la formation pratique (laboratoires et stages), l'initiation à la recherche et la qualité des laboratoires. La qualité de l'enseignement et le soutien offert par le personnel professionnel, technique et administratif ainsi que le climat d'étude sont à souligner aux trois cycles. L'environnement de recherche riche ainsi que le taux de diplomation et la durée des études au doctorat sont également des forces à saluer.

Le CIEP a également formulé des recommandations dans le but de s'assurer que les programmes satisfont pleinement aux normes d'évaluation et fait des suggestions pour les améliorer. Parmi les principales recommandations pour le baccalauréat, il convient d'examiner la pertinence des spécialisations et de se conformer au Règlement des études quant aux objectifs et aux règles de

¹. Source : https://www.ulaval.ca/sites/default/files/notre-universite/direction-gouv/Documents%20officiels/Politiques/Politique_d_evaluation_periodique_des_programmes_de_formation_de_l_Universite_Laval.pdf.

composition de programme. Aux cycles supérieurs, il est important d'assurer une bonne formation en méthodologie de la recherche et en communication scientifique, de bonifier le soutien financier offert et de rénover les laboratoires de recherche. Pour l'ensemble des programmes, il y a lieu de s'assurer que les ressources professorales et enseignantes sont suffisantes et diversifiées et que les étudiantes et étudiants reçoivent l'information et les conseils nécessaires pour leur bon cheminement et leur réussite.

Conformément à la Politique d'évaluation périodique des programmes de formation de l'Université Laval, le doyen de la Faculté devra proposer, dans un plan d'action, des moyens pour donner suite aux recommandations.

PRINCIPALES FORCES

- La qualité, la compétence et la disponibilité du corps professoral;
- L'engagement du corps professoral dans l'enseignement des cours du baccalauréat;
- La qualité de l'enseignement et de l'encadrement des étudiantes et étudiants;
- L'expertise et l'excellent soutien du personnel professionnel, technique et administratif;
- L'accès à l'Ordre des chimistes du Québec (OCQ);
- Les chaires, centres et groupes de recherche;
- La diversité des cours à option au baccalauréat;
- La formation pratique par l'entremise des laboratoires et des stages au baccalauréat;
- L'initiation à la méthodologie de la recherche au baccalauréat;
- Le climat d'étude et le sentiment d'appartenance;
- Le taux de diplomation et la durée des études au doctorat;
- La qualité des laboratoires du premier cycle.

RECOMMANDATIONS²

Recommandations visant le baccalauréat

R2 Que l'on examine la pertinence de conserver les spécialisations au baccalauréat.

Recommandations visant la maîtrise et le doctorat

R3 Que l'on s'assure que les étudiantes et étudiants de la maîtrise et du doctorat sont adéquatement formés en méthodologie de la recherche et en communication scientifique ainsi qu'en gestion de projet et de ressources humaines.

R5 Que l'on bonifie le soutien financier offert aux étudiantes et aux étudiants de maîtrise et de doctorat.

R9 Que l'on poursuivre les efforts et les suivis auprès des instances concernées pour assurer la rénovation des laboratoires de recherche dans les meilleurs délais, pour une meilleure expérience étudiante.

2. Les recommandations sont présentées dans l'ordre où elles apparaissent dans le texte et non selon leur importance.

Recommandations visant tous les programmes

- R4** Que l'on poursuive les efforts pour transmettre de manière adéquate les informations et conseils pertinents aux étudiantes et étudiants aux trois cycles (ex. : choix de cours, profils offerts au baccalauréat, accès aux études supérieures, passage accéléré au doctorat, professeurs et employeurs potentiels).
- R7** Que l'on s'assure que les ressources professorales et enseignantes sont suffisantes et diversifiées pour assurer le développement des programmes.

Recommandations de conformité au Règlement des études et aux politiques de l'Université

- R1** Que l'on s'assure que les objectifs et les règles de composition du baccalauréat sont conformes aux articles 2.11 et 2.12 du Règlement des études.
- R6** Que l'on systématisse l'utilisation des plans de collaboration à la maîtrise et au doctorat et que l'on en assure un suivi annuel.
- R8** Que l'on respecte le Règlement des études quant à la composition et au nombre de réunions du comité de programme au baccalauréat.

SUGGESTIONS

- S1** Que l'on s'assure que le programme de baccalauréat couvre les secteurs importants et en émergence dans le domaine, particulièrement l'électrochimie.
- S2** Que l'on revoie les reconnaissances d'acquis dans les cégeps (passerelles) et les autres universités afin d'éviter les redondances dans la formation des étudiantes et étudiants.
- S3** Que l'on s'assure d'un meilleur arrimage entre la théorie et la pratique afin de consolider les apprentissages.
- S4** Que l'on distingue davantage les deux volets de l'examen de doctorat et que l'on évalue la possibilité de revoir le nombre de crédits consacrés à cet examen.
- S5** Que l'on clarifie les critères d'évaluation pour les rapports de laboratoire et que l'on revoie la charge de travail.
- S6** Que l'on s'assure que les étudiantes et étudiants provenant de l'international bénéficient d'un soutien adéquat.

PLAN D'ACTION DONNANT SUITE À L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES DE BACCALAURÉAT, DE MAÎTRISE ET DE DOCTORAT EN CHIMIE

Faculté des sciences et de génie

13 novembre 2025

Section présentée au Conseil universitaire (CU)					Section consacrée au suivi assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyennes et doyens (CISPAD)		
Nº d'action	Action proposée	Session d'échéance	Personne responsable (fonction)	Indicateur de résultats et cible	État d'avancement	Si réalisée : précisez les résultats obtenus Si en cours : raisons du retard Si abandonnée : raisons et alternatives	Commentaires du CISPAD
R1 QUE L'ON S'ASSURE QUE LES OBJECTIFS ET LES RÈGLES DE COMPOSITION DU BACCALAURÉAT SONT CONFORMES AUX ARTICLES 2.11 ET 2.12 DU RÈGLEMENT DES ÉTUDES.							
A-1.1	Tenir des réunions pédagogiques permettant d'identifier les compétences présentes et absentes du programme et créer un tableau récapitulatif synthétisant l'analyse.	A2025	Directeur de programme 1 ^{er} cycle	Augmentation du nombre d'outils disponibles permettant de faire la planification des compétences couvertes pour l'ensemble des cours du programme.			RÉSERVÉ CISPAD
A-1.2	Modifier quelques formations cibles pour A2027 afin de s'assurer de couvrir l'ensemble des compétences associées à la formation (article 2.11 du Règlement des études) et de se conformer aux règles de composition du baccalauréat (article 2.12 du Règlement des études).	A2027	Directeur de programme 1 ^{er} cycle	Baccalauréat maintenant révisé et conforme aux articles 2.11 et de 2.12 du Règlement des études.			RÉSERVÉ CISPAD
R2 QUE L'ON EXAMINE LA PERTINENCE DE CONSERVER LES SPÉCIALISATIONS AU BACCALAURÉAT.							
A-2.1	Évaluer la pertinence de l'ensemble des spécialisations, particulièrement en lien avec le nombre d'inscriptions dans chacune d'elle. Modifier l'offre de spécialisation à la suite de cette évaluation.	A2026	Directeur de programme 1 ^{er} cycle	Nombre d'inscriptions à chacune des spécialisations.			RÉSERVÉ CISPAD
A-2.2	Supporter l'embauche de ressources professorales pour assurer la pérennité de ces spécialisations dans le cas où les ressources en place sont jugées insuffisantes par l'Unité, suivant le plan stratégique de la Faculté et la situation budgétaire de celle-ci.	A2028	Directeur du département	Augmentation du nombre de ressources professorales aptes à offrir les spécialisations et à pallier les départs à la retraite.			RÉSERVÉ CISPAD
R3 QUE L'ON S'ASSURE QUE LES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS DE LA MAÎTRISE ET DU DOCTORAT SONT ADÉQUATEMENT FORMÉS EN MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE ET EN COMMUNICATION SCIENTIFIQUE AINSI QU'EN GESTION DE PROJET ET DE RESSOURCES HUMAINES.							
A-3.1	Créer un cours obligatoire traitant de la méthodologie en recherche et de la communication scientifique (Cours CHM-8XXX - Méthodes de recherche et communication scientifique) pertinent pour le doctorat. Précision : le cours remplacera des cours modulaires existants.	A2026	Directeur de programme 2 ^e et 3 ^e cycle	Augmentation de la qualité de la production scientifique des étudiantes et étudiants et suivi de l'impact de cette action sur la réduction de la durée des études.			RÉSERVÉ CISPAD
A-3.2	Discuter avec le décanat de la possibilité de créer un cours de gestion qui pourrait être intégré à l'offre de cours du Département et réaliser un sondage auprès de la population étudiante pour connaître les besoins et le degré de profondeur attendu (introduction, fondamental, appliqué, perfectionnement) d'une telle formation.	A2027	Directeur de département Directeur de programme 2 ^e et 3 ^e cycle	Accroissement de la satisfaction des étudiantes et étudiants vis-à-vis leur formation.			RÉSERVÉ CISPAD

Section présentée au Conseil universitaire (CU)					Section consacrée au suivi assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyennes et doyens (CISPAD)		
Nº d'action	Action proposée	Session d'échéance	Personne responsable (fonction)	Indicateur de résultats et cible	État d'avancement	Si réalisée : précisez les résultats obtenus Si en cours : raisons du retard Si abandonnée : raisons et alternatives	Commentaires du CISPAD
R4 QUE L'ON POURSUIVE LES EFFORTS POUR TRANSMETTRE DE MANIÈRE ADÉQUATE LES INFORMATIONS ET CONSEILS PERTINENTS AUX ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS AUX TROIS CYCLES (EX. : CHOIX DE COURS, PROFILS OFFERTS AU BACCALAURÉAT, ACCÈS AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES, PASSAGE ACCÉLÉRÉ AU DOCTORAT, PROFESSEURS ET EMPLOYEURS POTENTIELS).							
A-4.1	Créer un site Sharepoint départemental pour centraliser l'information pertinente aux études et assurer sa publication.	A2025	Directeur de département	Réduction du nombre de consultations associées à un manque d'information et réduction attendue de la durée des études.			RÉSERVÉ CISPAD
A-4.2	Créer un module de présentation puis tenir une rencontre d'introduction pour les étudiants gradués en lien avec le cheminement.	A2026	Directeur de programme 2 ^e et 3 ^e cycle	Augmentation de la satisfaction des étudiantes et étudiants en ce qui a trait à leur cheminement et réduction attendue de la durée des études.			RÉSERVÉ CISPAD
A-4.3	Réévaluer et remettre à jour les diverses procédures en lien avec les programmes d'études en chimie.	A2026	Direction du département	Accroissement du degré de mise à jour des documents : objectif = 100% de mise à jour à la date d'échéance.			
R5 QUE L'ON BONIFIE LE SOUTIEN FINANCIER OFFERT AUX ÉTUDIANTES ET AUX ÉTUDIANTS DE MAÎTRISE ET DE DOCTORAT.¹							
A-5.1	Mieux publier les bourses disponibles aux étudiantes et étudiants du Département, produire de la documentation claire, accessible et bilingue les présentant et présenter celle-ci lors de la rencontre d'introduction (action A-4.2).	A2026	Directeur de département	En utilisant l'action A-4.1, augmentation dans le temps de la consultation de la documentation produite pour une meilleure compréhension.			RÉSERVÉ CISPAD
A-5.2	Mieux publier le financement disponible pour les contrats d'auxiliaires d'enseignement, produire de la documentation claire, accessible et bilingue explicitant son mode de fonctionnement et présenter celle-ci lors de la rencontre d'introduction (action A-4.2).	A2026	Directeur de département	En utilisant l'action A-4.1, augmentation dans le temps de la consultation de la documentation produite pour une meilleure compréhension.			RÉSERVÉ CISPAD

¹ Le budget départemental en chimie ne permet pas d'augmenter le soutien financier offert aux étudiantes et étudiants gradués pour leurs travaux de recherche. Toutefois, le Département propose déjà des contrats d'auxiliaires d'enseignement (correction, surveillance d'exams, participation aux laboratoires), qui peuvent contribuer à bonifier la rémunération globale des étudiantes et étudiants.

Section présentée au Conseil universitaire (CU)					Section consacrée au suivi assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyennes et doyens (CISPAD)		
Nº d'action	Action proposée	Session d'échéance	Personne responsable (fonction)	Indicateur de résultats et cible	État d'avancement	Si réalisée : précisez les résultats obtenus Si en cours : raisons du retard Si abandonnée : raisons et alternatives	Commentaires du CISPAD
R6 QUE L'ON SYSTÉMATISE L'UTILISATION DES PLANS DE COLLABORATION À LA MAÎTRISE ET AU DOCTORAT ET QUE L'ON EN ASSURE UN SUIVI ANNUEL.							
A-6.1	Par l'entremise du cours obligatoire traitant de la méthodologie en recherche qui sera créé (action A-3.1), mettre en place une exigence de compléter le plan de collaboration et en faire un suivi annuel.	A2026	Directeur de programme 2 ^e et 3 ^e cycle	Le Département veillera à ce que tous les plans de collaboration (100 %) soient complétés après la première année pour les nouveaux étudiants et les nouvelles étudiantes inscrites aux études graduées.			RÉSERVÉ CISPAD
A-6.2	Effectuer un rappel trimestriel de la part de la direction de programme pour chaque professeur et professeure.	A2026	Directeur de programme 2 ^e et 3 ^e cycle	Le Département veillera à ce que tous les plans de collaboration (100 %) soient complétés après la première année pour les nouveaux étudiants et les nouvelles étudiantes inscrites aux études graduées.			RÉSERVÉ CISPAD
A-6.3	Publiciser efficacement la documentation produite par la Faculté des études supérieures et postdoctorales expliquant l'importance du plan de collaboration et fournissant le lien vers les ressources puis partager cette information avec l'association étudiante.	A2026	Directeur de département Directeur de programme 2 ^e et 3 ^e cycle	Augmentation graduelle du nombre de plans de collaboration complétés jusqu'à l'atteinte de 100%.			
R7 QUE L'ON S'ASSURE QUE LES RESSOURCES PROFESSORALES ET ENSEIGNANTES SONT SUFFISANTES ET DIVERSIFIÉES POUR ASSURER LE DÉVELOPPEMENT DES PROGRAMMES.							
A-7.1	Maintenir le seuil de professeures et professeurs à 20, suivant le plan stratégique de la Faculté et la situation budgétaire de celle-ci.	A2026	Directeur de département Doyen	Augmentation des remplacements des départs à la retraite, augmentation du nombre de professeures et professeurs dans des domaines stratégiques et bonification attendue de l'offre dans les programmes.			RÉSERVÉ CISPAD
A-7.2	Assurer un recrutement plus efficace et diversifié de même qu'un affichage sur plus de plateformes canadiennes et internationales afin d'améliorer la qualité, le nombre et la diversité des candidatures reçues.	A2026	Directeur de département	Accroissement de la diversité du corps professoral.			RÉSERVÉ CISPAD
R8 QUE L'ON RESPECTE LE RÈGLEMENT DES ÉTUDES QUANT À LA COMPOSITION ET AU NOMBRE DE RÉUNIONS DU COMITÉ DE PROGRAMME AU BACCALAURÉAT.							
A-8.1	Assurer systématiquement 2 réunions annuelles du comité.	A2025	Directeur de programme 1 ^{er} cycle	Maintien du nombre de rencontres annuelles : Cible = au moins 2 réunions par année.			RÉSERVÉ CISPAD
A-8.2	À l'aide notamment d'un sondage auprès des membres du comité de programme, revoir la présence d'observateurs sur le comité et, au besoin, modifier la composition du comité.	A2026	Directeur de programme 1 ^{er} cycle	Accroissement de l'adéquation du programme avec l'évolution du Règlement des études et les réalités du corps professoral du Département de chimie.			RÉSERVÉ CISPAD

Section présentée au Conseil universitaire (CU)					Section consacrée au suivi assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyennes et doyens (CISPAD)		
Nº d'action	Action proposée	Session d'échéance	Personne responsable (fonction)	Indicateur de résultats et cible	État d'avancement	Si réalisée : précisez les résultats obtenus Si en cours : raisons du retard Si abandonnée : raisons et alternatives	Commentaires du CISPAD
R9 QUE L'ON POURSUIVRE LES EFFORTS ET LES SUIVIS AUPRÈS DES INSTANCES CONCERNÉES POUR ASSURER LA RÉNOVATION DES LABORATOIRES DE RECHERCHE DANS LES MEILLEURS DÉLAIS, POUR UNE MEILLEURE EXPÉRIENCE ÉTUDIANTE.							
A-9.1	Assurer un suivi systématique des possibilités de financement en tenant notamment une rencontre de discussion à ce sujet chaque session.	A2025	Directeur de département	Accroissement sur le long terme de l'activité en laboratoire en termes d'enseignement et de recherche.			RÉSERVÉ CISPAD
A-9.2	Valoriser les initiatives sur ce sujet.	A2025	Directeur de département	Accroissement sur le long terme de l'activité en laboratoire en termes d'enseignement et de recherche.			RÉSERVÉ CISPAD
S1 QUE L'ON S'ASSURE QUE LE PROGRAMME DE BACCALAURÉAT COUVRE LES SECTEURS IMPORTANTS ET EN ÉMERGENCE DANS LE DOMAINE, PARTICULIÈREMENT L'ÉLECTROCHIMIE.							
AS-1.1	Inclure l'électrochimie comme domaine prioritaire dans les nouveaux affichages de poste de professeure et professeur et maintenir cette priorité jusqu'à l'engagement d'une ressource professorale.	A2025	Directeur de département	Augmentation du nombre de secteurs couverts par le Département en enseignement, dont celui de l'électrochimie.			RÉSERVÉ CISPAD
AS-1.2	Créer un cours en électrochimie qui sera à l'horaire en A2026.	A2026	Directeur de département Directeur de programme 1 ^{er} cycle	Accroissement de l'attractivité du programme et du nombre de personnes étudiantes qui s'y inscrivent.			RÉSERVÉ CISPAD
S2 QUE L'ON REVOIE LES RECONNAISSANCES D'ACQUIS DANS LES CÉGEPS (PASSERELLES) ET LES AUTRES UNIVERSITÉS AFIN D'ÉVITER LES REDONDANCES DANS LA FORMATION DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS.							
AS-2.1	Offrir une reconnaissance des acquis claire et à jour et assurer l'adéquation d'une telle reconnaissance avec les modifications dans l'offre de cours.	H2028	Directeur de programme 1 ^{er} cycle	Augmentation du nombre d'étudiantes et d'étudiants provenant de techniques admises au programme.			RÉSERVÉ CISPAD
S3 QUE L'ON S'ASSURE D'UN MEILLEUR ARRIMAGE ENTRE LA THÉORIE ET LA PRATIQUE AFIN DE CONSOLIDER LES APPRENTISSAGES.							
AS-3.1	Tenir des rencontres de discussion pour l'arrimage des travaux théoriques et pratiques en chimie physique, générer une liste de propositions de changements, puis mettre en place le tout pour A2027.	A2027	Directeur de programme 1 ^{er} cycle	Hausse du nombre de cours offrant des activités pratiques en plus de la théorie et augmentation du nombre de cours théoriques et pratiques qui deviennent hybrides vis-à-vis la théorie/pratique. Augmentation de l'appréciation de la formation par les personnes étudiantes.			RÉSERVÉ CISPAD
AS-3.2	Terminer les modifications au programme pour les volets analytiques et inorganiques et réaliser un sondage de satisfaction auprès des étudiantes et des étudiants sur les changements effectués.	H2026	Directeur de programme 1 ^{er} cycle	Accroissement de la satisfaction des étudiantes et étudiants vis-à-vis du programme.			RÉSERVÉ CISPAD

Section présentée au Conseil universitaire (CU)					Section consacrée au suivi assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyennes et doyens (CISPAD)		
Nº d'action	Action proposée	Session d'échéance	Personne responsable (fonction)	Indicateur de résultats et cible	État d'avancement	Si réalisée : précisez les résultats obtenus Si en cours : raisons du retard Si abandonnée : raisons et alternatives	Commentaires du CISPAD
S4 QUE L'ON DISTINGUE DAVANTAGE LES DEUX VOLETS DE L'EXAMEN DE DOCTORAT ET QUE L'ON ÉVALUE LA POSSIBILITÉ DE REVOIR LE NOMBRE DE CRÉDITS CONSACRÉS À CET EXAMEN.							
AS-4.1	Mener une réflexion collective sur le nombre de crédits associés à l'examen doctoral, en tenant compte de la charge réelle de travail et de l'importance de cette étape dans le cheminement doctoral. Une amélioration possible consiste à revoir la grille d'évaluation afin d'introduire des évaluations distinctes pour les volets prospectif et rétrospectif, sans modifier la structure globale de l'examen.		Directeur de département Directeur de programme 2 ^e et 3 ^e cycle	Accroissement de la satisfaction des étudiantes et étudiants vis-à-vis du programme.			RÉSERVÉ CISPAD
S5 QUE L'ON CLARIFIE LES CRITÈRES D'ÉVALUATION POUR LES RAPPORTS DE LABORATOIRE ET QUE L'ON REVOIE LA CHARGE DE TRAVAIL.							
AS-5.1	Compléter la démarche de restructuration des rapports de laboratoire en cours au Département afin de tenir compte de nouvelles réalités telles que l'intelligence artificielle.	A2026	Titulaires de laboratoire Directeur de programme 1 ^{er} cycle	Accroissement de la qualité et de la réussite des travaux de laboratoire des étudiantes et étudiants du programme. Augmentation de l'appréciation des employeurs face aux rapports provenant de nos personnes diplômées.			RÉSERVÉ CISPAD
S6 QUE L'ON S'ASSURE QUE LES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS PROVENANT DE L'INTERNATIONAL BÉNÉFICIENT D'UN SOUTIEN ADÉQUAT.							
AS-6.1	Sensibiliser les encadrants à la réalité des étudiantes et étudiants étrangers en organisant une rencontre de discussion sur le sujet et en présentant de l'information factuelle. Transmettre ensuite un résumé par courriel au corps professoral.	H2027	Directeur de département	Augmentation anticipée du soutien offert par les chercheurs et chercheuses du Département à leurs étudiantes et étudiants gradués.			RÉSERVÉ CISPAD
AS-6.2	Évaluer la possibilité d'établir un système de parrainage entre les étudiantes et étudiants gradués du Département pour faciliter l'intégration.	A2026	Directeur du département Directeur de programme 2 ^e et 3 ^e cycle Associations étudiantes	Accroissement de la satisfaction des étudiantes et étudiants vis-à-vis du programme, hausse du taux de complétion des études par les étudiantes et étudiants de l'international.			RÉSERVÉ CISPAD